

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2177

6 novembre 2009

SOMMAIRE

Acqua Marcia Italia S.A.	104465	KPI Retail Property 34 S.à.r.l.	104486
Agence Immobilière Gérard S.à r.l.	104493	La Clochetteirie	104464
Anglertreff S.à.r.l.	104451	Luxcontrade	104494
Autocars Pletschette S.à r.l.	104456	Luxembourg Trading Consulting Compa- ny S.A.	104494
BARRELL Securities	104488	Luxstaging S.A.	104469
Bellivo S.à r.l.	104486	Majestic Capital	104456
Bellivo S.à r.l.	104492	Mavalla Holding S.A.	104495
CapitalatWork Umbrella Fund	104451	M.F.T. - Mineral Fibre Trading S.A.	104496
C.A.P.S S.A. - (Consortium for Automoti- ve Products and Softwares)	104467	Mirago	104486
"C.A.P.S S.A." (Consulting in Aeronautics Products & Services)	104467	MSEOF Marengo I S.A.	104453
Christine Investissements S.A.	104452	Opti-Growth Fund	104465
Convoys Investment S.à r.l.	104450	O.S.I. & G.6. International S.A.	104454
Eaton Holding III S.à r.l.	104453	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A.	104492
Eaton Holding V S.à r.l.	104453	Quorum Investments S.à r.l.	104454
Electrolux Luxembourg S.à r.l.	104450	Royal Bengal S.à.r.l.	104454
Eternit Investment S.à r.l.	104492	Sarcom Investissement S.A.	104494
Euro Sea Trading S.A.	104468	Société Continentale des Mines S.A.	104452
Fallis-Malerbetrieb GmbH	104452	SRRE S.A.	104469
Fis Sàrl	104487	Summit Partners JMB S.à r.l.	104456
F.S.D. Partners S.à r.l.	104492	Superlift Holding S.à r.l.	104473
Henderson Horizon Fund	104491	Tansen Investments S.A.	104487
Hutchison Milan Holdings S.à r.l.	104453	T.C. Brever s.à.r.l.	104494
Hutchison Ports España S.à r.l.	104451	Terra-Constructions S.à.r.l.	104494
Hutchison Ports Mekong Investment S.à r.l.	104450	TR International Finance S.à r.l.	104452
Hutchison Ports Poland S.à r.l.	104451	Tyrok Holding S.A.	104491
Hutchison Ports Sweden S.à r.l.	104450	U.T.B. Invest S.A.	104496
Hutchison Ports Vietnam Investment S.à r.l.	104451	Vega Net S.A.	104454
Immo Creation S.A.	104495	"Zanat" SA	104450
Jost Logistics Luxembourg	104496	Zeefeld S.A.	104465
K.B.G. Holding S.A.	104486	Zolpan-Selco SA	104493

Hutchison Ports Mekong Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 123.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134977/10.

(090162765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Hutchison Ports Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 141.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134979/10.

(090162768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Convoy Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 107.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134983/10.

(090162778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Electrolux Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 32.898.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009134984/10.

(090162472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

"Zanat" SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 65, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009134087/14.

(090161613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2009.

Anglertreff S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 39.569.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009134964/10.

(090162197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Hutchison Ports España S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 112.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134971/10.

(090162743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Hutchison Ports Vietnam Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 123.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134974/10.

(090162755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Hutchison Ports Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 102.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134973/10.

(090162751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

CapitalatWork Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 60.661.

La liste des signatures autorisées au 30 juillet 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2009.

Pour CAPITALATWORK UMBRELLA FUND SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009134923/14.

(090162664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Christine Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 89.160.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 août 2009 que les administrateurs sortants, Mme Annie SWETENHAM, Mme Geneviève BLAUEN-ARENDET et M. Fernand HEIM, Président du Conseil d'Administration ainsi que le commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, ont été reconduits à l'unanimité dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009134972/15.

(090162385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Société Continentale des Mines S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 3.573.

Le bilan de clôture de la liquidation au 03 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009134925/12.

(090162512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

TR International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TR International Finance Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009134924/11.

(090162631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Fallis-Malerbetrieb GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.032.

Feststellung von Anteilsübertragungen

Gemäss einer privatschriftlichen Anteilsübertragung, die von der Geschäftsführung genehmigt worden ist, setzt sich das Gesellschaftskapital der FALLIS-MALERBETRIEB GmbH ab dem 25. September 2009 wie folgt zusammen:

Herr Lothar Fallis, Malermeister, wohnhaft in D-54673 Neuerburg, Poststrasse 1,	
fünzig Anteile	20
Frau Karin Fallis-Heinz, ohne besonderen Stand, wohnhaft in D-54673 Neuerburg, Poststrasse 1,	
fünzig Anteile	80
Total: ein hundert Anteile	100

Echternach, den 25. September 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009134985/16.

(090162780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Eaton Holding V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 128.126.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134986/10.

(090162460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Hutchison Milan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 117.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134976/10.

(090162760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Eaton Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 111.750.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.10.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009134989/10.

(090162466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

MSEOF Marengo I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 102.018.

*Extrait du procès-verbal des résolutions
adoptées par l'unique actionnaire de la Société le 30 septembre 2009*

Il résulte des résolutions adoptées par l'unique actionnaire de la Société à Luxembourg le 30 septembre 2009 qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Brian Niles, de ses fonctions d'administrateur de la Société, avec effet au 30 septembre 2009;

2. élire Madame Wendy Lowe, née le 25 octobre 1977 à Nassau, Bahamas et demeurant professionnellement au 12A, Matlock Ct., 46 Kensington Park Rd, Londres, W11 3BS, Royaume-Uni en tant qu'administrateur de la Société pour une période venant à expiration en 2012 lors de l'adoption par l'actionnaire unique de la Société des résolutions relatives à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011, en remplacement de Monsieur Brian Niles, administrateur démissionnaire.

Le conseil d'administration est maintenant composé de trois administrateurs, à savoir Madame Judith Ajayi, Monsieur Martijn Bosch et Madame Wendy Lowe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009135055/24.

(090162739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Quorum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.442.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date du 13 mars 2009, que Suzuki A.V.V. établie et ayant son siège social aux Antilles Néerlandaises, Victor Hugostraat 10, Oranjestad, Aruba à transféré les 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à WT Luxembourg S.à.r.l. établie et ayant son siège au 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Depuis cette date, les 500 parts sociales de la société sont détenues par WT Luxembourg S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Quorum Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009135009/17.

(090162208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

O.S.I. & G.6. International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.048.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 15 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation, conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société anonyme O.S.I. & G.6. INTERNATIONAL S.A., dont le siège social statutaire à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, a été dénoncé le 6 avril 2005.

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre.

Pour extrait conforme

Maître Karima HAMMOUCHE

46, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2009135010/19.

(090162373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Royal Bengal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 65.875.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009135006/11.

(090162552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Vega Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.149.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «VEGA NET S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 828 du 12 août 2004, RCS Luxembourg B numéro 101.149 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Farida OMAADACHAK employée privée, demeurant professionnellement à L -1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri,

qui désigne comme secrétaire Madame Elisa MAZZUCATO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elisa MAZZUCATO, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Farida Omaadachak, Elisa Mazzucato, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 septembre 2009. LAC / 2009 / 39864. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

104456

Senningerberg, le 8 octobre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009135227/61.

(090163740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Summit Partners JMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 96.237.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANNULE ET REMPLACE les comptes annuels u 31 décembre 2008 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009 sous le n° L090073789.04, et la mention publiée au Mémorial C n° 1123 du 8 juin 2009 sous la référence 090073789.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009135221/15.

(090163286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Autocars Pletschette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 25.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135244/10.

(090163547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Majestic Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.336.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of September;

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Majestic Capital (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 141.336), incorporated by the notary Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg-Eich, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 21 August 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), n° 2338 of 25 September 2008.

The meeting was chaired by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary, Mrs Annick Braquet, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs Arlette Siebenaler, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Submission, as from 1 October 2009 (the "Effective Date"), of the Company to the provisions of the Part II of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "Law") and corresponding amendment of the corporate object of the Company in article 3 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") which shall read as follows:

"The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of Part II of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended (the "Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law."

2. General update, as from the Effective Date, of the Articles by amending, inter alia articles 1, 5, 6, 7, 9, 15, 16, 17, 18, 20, 24 to principally reflect the submission of the Company to the Part II of the Law.

II. That all the shares being registered shares, the present meeting has been duly convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on

III. That the resolutions of the agenda require a quorum of the 50% of the shares outstanding and the passing of the resolutions requires the consent of two-thirds of the vote cast.

IV. That as appears from the said attendance list, out of 51.5079 shares, 26.3164 shares are present or represented at the meeting. As a result, the quorum requirement is satisfied.

V. That the present meeting is regularly constituted and may then validly deliberate on the agenda.

VI. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities and the proxies will be kept at the registered office of the Company.

Then the meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to amend article 3 of the Articles so as to read as follows:

"The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of Part II of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended (the "Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law."

Second resolution

The meeting resolved to amend articles 1, 5, 6, 7, 9, 15, 16, 17, 18, 20 and 24 of the Articles in order to reflect the submission of the Company to the Part II of the Law, so as to read as follows:

" **Art. one.** There exists among the subscriber and all those who may become holders of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme (public limited company) qualifying as a société d'investissement a capital variable (investment company with variable capital) under the name of "Majestic Capital" (the "Company")."

" **Art. five.** The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article twelve hereof.

The Board may, at any time, as it deems appropriate, decide to create one or more compartments or sub-funds within the meaning of article 133 of the Law, (each such compartment or sub-fund, a "Sub-Fund"). The Company constitutes a single legal entity, but the assets of each Sub-Fund shall be invested for the exclusive benefit of the shareholders of the corresponding Sub-Fund and the assets of a specific Sub-Fund are solely accountable for the liabilities, commitments and obligations of that Sub-Fund.

The shares to be issued in a Sub-Fund may, as the Board shall determine, be of one or more different classes (each such class, a "Class"), the features, terms and conditions of which shall be established by the Board.

The Board may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time.

The proceeds from the issuance of shares of any Class within a Sub-Fund shall be invested pursuant to Article seventeen hereof in securities of any kind or other permitted assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or assets or with such other specific features, as the Board shall from time to time determine in respect of the relevant Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of shares shall, if not expressed in euro, be converted into euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes."

" **Art. six.** The Board is authorized without limitation to issue further partly or fully paid shares, as determined by the Board, at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions determined by the Board and disclosed in the sales documents, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued.

The Board may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and/or delivering and receiving payment for such new shares, remaining always within the limits imposed by the Law.

The Board is further authorised and instructed to determine the conditions of any such issue and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the shares.

The issue of shares shall be suspended if the determination of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article eleven hereof, if relevant.

The Board may decide to issue shares against contribution in kind in accordance with Luxembourg law. In particular, in such case, the assets contributed must be valued in a report issued by the Company's auditor, as required by Luxembourg law. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant shareholder.

The Board may restrict the issue and transfer of shares of a Sub-Fund or a Class to institutional investors within the meaning of Article 129 of the Law (the "Institutional Investors"). The Board may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares of a Sub-Fund or a Class reserved to Institutional Investors until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Institutional Investor. If it appears at any time that a holder of shares of a Sub-Fund or Class reserved to Institutional Investors is not an Institutional Investor, the Board will convert the relevant shares into shares of a Sub-Fund or Class which is not reserved to Institutional Investors (provided that there exists such a Sub-Fund or Class with similar characteristics) or compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth in Article 9. The Board will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the Register, as defined below, in circumstances where such transfer would result in a situation where shares of a Sub-Fund or Class reserved to Institutional Investors would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Institutional Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Institutional Investor, and who holds shares in a Sub-Fund or Class reserved to Institutional Investors, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Institutional Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status."

" **Art. 7. last paragraph.** The Company will refuse to give effect to any transfer of shares and refuse any transfer of shares to be entered in the Register in circumstances where such transfer would result in situation where shares of a Sub-Fund or Class reserved to Institutional Investors would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Institutional Investor."

" **Art. nine. first paragraph.** The Board shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares of a Sub-Fund or Class in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as an Institutional Investor if such Sub-Fund or Class is reserved to Institutional Investors, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority, (c) if such holding may be detrimental to the Company or the majority of its shareholders, or (d) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. Person", as defined hereafter."

" **Art. fifteen.** The Board will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It shall also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint any person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex, telefax or any other electronic means capable of evidencing such waiver of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex, telefax message or any electronic means capable of evidencing such appointment, another Director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, telefax message or any other electronic means capable of evidencing such vote. Any director may attend and vote at a meeting of the Board using conference call or video conference or similar means of communications. The participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting and such meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least two directors are present or represented by another Director as proxy at a meeting of the Board. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms in the form of one or several documents in writing signed by all the directors or by telex, cable, telegram, telefax message or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The Board from time to time may appoint officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operations and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as an authorised signatory for the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board or shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine, acting under the supervision of the Board and who may, if the Board so authorises, sub-delegate their powers. The Board may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are directors and that no meeting of the committee shall be quorated for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are directors of the Company."

" **Art. sixteen.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman, as the case may be, pro tempore who presided at such meeting or any by two directors.

Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two directors."

" **Art. seventeen. last paragraph.** All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board."

" **Art. eighteen. second paragraph.** In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the Board conflicting with that of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms and shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any entity promoting the Company or any subsidiary thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board at its discretion, provided that this personal interest is not considered as a conflictual interest according to applicable laws and regulations."

" **Art. twenty.** Vis-à-vis third parties, the Company will be bound by the joint signature of any two directors or by the joint or single signature(s) of any other person(s) to whom such authority has been delegated by the Board."

" **Art. twenty-four.** The quorum and notice periods required by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever Class and regardless of the Net Asset Value per share within the Class, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram, telex, telefax message or any other electronic means capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. A company may execute a proxy under the hand of a duly authorized officer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those shareholders present in person or by proxy and voting. The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Shareholders will meet upon call by the Board in accordance with the provisions of Luxembourg law or upon the written request of shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without prior notice or publication.

The business transacted at any general meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

The agenda shall be prepared by the Board except in the instance where the general meeting is called on the written demand of the shareholders as permitted by law, in which instance the Board may prepare a supplementary agenda.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice.

The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least

- the name, address or registered office of the relevant shareholder;
- the total number of shares held by the relevant shareholder and, if applicable, the number of shares of each Sub-Fund or Class held by the relevant shareholder;
- the place, date and time of the general meeting;
- the agenda of the general meeting;
- the proposal submitted to the decision of the general meeting, as well as
- for each proposal two boxes allowing the shareholder to vote in favour or against on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms, which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders they relate to and before the date specified therein".

Third resolution

The meeting resolved to fix the 1st October 2009 as the effective date of the amendments to the Articles resolved in the resolutions above.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suite la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Majestic Capital (ci-après la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 141.336), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg-Eich, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 21 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 25 septembre 2008, numéro 2338.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le Notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Soumission, avec effet au 1^{er} octobre 2009 (la "Date Effective"), de la Société aux dispositions de la Partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi") et modification de l'objet social de la Société contenu à l'article 3 des statuts de la Société (les "Statuts") qui se lira comme suit:

"L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toute sorte et autres avoirs autorisés dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la Partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi") et peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens large permis par la Loi."

2. Mise à jour générale des Statuts, avec effet à partir de la Date Effective, par la modification, entre autres, des articles 1, 5, 6, 7, 9, 15, 16, 17, 18, 20, 24 afin de refléter la soumission de la Société à la Partie II de la Loi.

II. Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée a été valablement convoquée par des notices contenant l'ordre du jour, envoyées par courrier recommandé aux actionnaires le

III. Que les résolutions portés à l'ordre du jour requiert un quorum de 50% des actions et l'adoption de ces résolutions requièrent le consentement de deux tiers des voix exprimées.

IV. Qu'il ressort de ladite liste de présence que sur 51,5079 actions en circulation, 26,3164 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Par conséquent l'exigence de quorum est satisfaite.

V. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut donc délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts comme suit:

"L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toute sorte et autres avoirs autorisés dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la Partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi") et peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens large permis par la Loi."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 1, 5, 6, 7, 9, 15, 16, 17, 18, 20 et 24 des Statuts afin de refléter la soumission de la Société à la Partie II de la Loi, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. premier.** Il existe entre le souscripteur d'actions et tous ceux qui peuvent devenir détenteurs d'actions émises par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination "Majestic Capital" (la "Société")."

" **Art. cinq.** Le capital de la Société est représenté par des actions sans valeur nominale et est à tout moment égal aux avoirs nets de la Société tels que définis par l'Article douze des Statuts.

Le Conseil peut, à tout moment, comme il le juge approprié, décider de créer un ou plusieurs compartiments ou sous-fonds, au sens de l'article 133 de la Loi (chaque compartiment ou sous-fonds, un "Sous-Fonds").

La Société constitue une entité juridique unique, toutefois, les actifs de chaque Sous-Fonds seront investis pour le bénéfice exclusif des actionnaires du Sous-Fonds concerné et les actifs d'un Sous-Fonds spécifique répondront uniquement des responsabilités, engagements et obligations de ce Sous-Fonds.

Les actions ordinaires à être émises dans un Sous-Fonds peuvent, selon le Conseil, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (chaque classe, une "Classe") dont les caractéristiques, termes et conditions de chacune d'entre elles seront établis par le Conseil.

Le Conseil peut créer chaque Sous-Fonds pour une période de temps illimitée ou limitée.

Les produits d'émission d'actions d'une Classe à l'intérieur d'un Sous-Fonds seront investis, conformément à l'article dix-sept des Statuts, dans des titres de toute sorte ou autres avoirs autorisés correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou d'obligations ou d'actifs ou avec tels ou tels autres types d'action avec des caractéristiques spécifiques, tels que déterminés par le Conseil de temps à autre relativement au Sous-Fonds concerné.

Dans le but de déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euro, convertis en euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les Classes."

" **Art. six.** Le Conseil est autorisé sans limitation à émettre des actions supplémentaires partiellement ou entièrement libérées, tel que déterminé par le Conseil, à tout moment, conformément aux procédures et selon les termes et conditions déterminés par le Conseil et décrits dans les documents de vente, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil peut déléguer à tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé, ou à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions et/ou délivrer les actions nouvelles et de recevoir en paiement le prix de telles actions nouvelles, restant toujours dans le cadre des limites imposées par la Loi.

Le Conseil est également autorisé et chargé de déterminer les conditions d'une telle émission et de conditionner celle-ci au paiement au moment de l'émission des actions.

L'émission des actions doit être suspendue si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu conformément à l'article onze des Statuts, lorsque cela est pertinent.

Le Conseil peut décider d'émettre des actions contre un apport en nature conformément à la loi luxembourgeoise. En particulier, dans cette hypothèse, les actifs qui font l'objet de l'apport en nature doivent être évalués dans un rapport

émis par le réviseur d'entreprises de la Société, conformément à la loi luxembourgeoise. Tous coûts encourus en relation avec l'apport en nature seront à la charge de l'actionnaire concerné.

Le Conseil peut limiter l'émission et le transfert d'actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie à des investisseurs institutionnels au sens de l'Article 129 de la Loi (les "Investisseurs Institutionnels"). Le Conseil peut, à sa discrétion, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie réservés à des Investissements Institutionnels jusqu'à ce que la Société reçoive la preuve suffisante que le demandeur est qualifié d'Investisseur Institutionnel. S'il apparaît qu'un détenteur d'actions d'un Compartiment ou Catégorie réservées à des Investisseurs Institutionnels, n'est pas un Investisseur Institutionnel, le Conseil convertira les actions concernées en des actions d'un Compartiment ou Catégorie qui ne sont pas réservées à des Investisseurs Institutionnels (à condition qu'un tel Compartiment ou une telle Catégorie ayant des caractéristiques similaires existe) ou procédera au rachat forcé des actions concernées conformément aux dispositions prévues à l'Article 9. Le Conseil refusera de donner effet à tout transfert d'actions et par conséquent à l'inscription de tout transfert d'actions dans le Registre tels que défini ci-dessous, dans le cas où un tel transfert pourrait aboutir à une situation dans laquelle les actions d'un Compartiment ou Catégorie réservées à des Investisseurs Institutionnels seraient après un tel transfert détenues par des personnes ne répondant pas à la qualification d'Investisseurs Institutionnels.

En plus de toute responsabilité prévue par la loi applicable, chaque actionnaire qui ne répond pas à la qualification d'Investisseur Institutionnel, et qui détient des actions dans un Compartiment ou une Catégorie réservées à des Investisseurs Institutionnels, devra tenir irresponsable et indemniser la Société, le Conseil, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous préjudices, pertes et dépenses résultant ou liés à cette détention, au cas où l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a fait des attestations trompeuses ou incorrectes pour établir injustement son statut d'Investisseur Institutionnel, ou a manqué de notifier à la Société la perte de ce statut."

" **Art. sept. dernier alinéa.** La Société refuse de donner effet à tout transfert d'actions et refuse d'acter tout transfert d'actions dans le Registre dans les circonstances où un tel transfert pourrait entraîner une détention des actions d'un Compartiment ou Catégorie réservées à des Investisseurs Institutionnels après un tel transfert par des personnes ne répondant pas à la qualification d'Investisseurs Institutionnels."

" **Art. neuf. premier alinéa.** Le Conseil a le pouvoir d'imposer toutes les restrictions qu'il estime nécessaires afin d'assurer qu'aucune action d'un Compartiment ou Catégorie dans la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Institutionnel, si ce Compartiment ou Catégorie est réservé à des Investisseurs Institutionnels, (b) toute personne en violation de la loi ou exigence de tout pays ou autorité gouvernementale (c) si cette détention porte préjudice à la Société ou à la majorité des ces actionnaires, ou (d) toute personne dans des circonstances qui, selon l'avis du Conseil, peut entraîner que la Société encourt toute responsabilité ou charge fiscale ou d'autres désagréments financiers que la Société n'aurait pas encourue ou subie autrement. En particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions dans la Société à toute personne, société ou personne morale, et sans limitation, à tout "ressortissant des Etats-Unis d'Amérique", tel que défini ci-dessous."

" **Art. quinze.** Le Conseil choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil, mais en son absence l'assemblée générale ou le Conseil peuvent désigner toute personne en tant que président pro tempore par un vote à la majorité présente à une telle réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble ou par télégramme, télex, fax ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver une telle renonciation de chaque administrateur. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier adopté préalablement par résolution du Conseil.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver une telle désignation un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver un tel vote. Tout administrateur peut également assister aux réunions du Conseil et voter par le biais de moyens vidéo ou de visioconférence ou par des moyens de communication similaires. La participation à une réunion par le biais de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et cette réunion est réputée être tenue au siège social de la Société.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir que si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés par un autre administrateur en tant que mandataire à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le président de la réunion aura voix prépondérante.

Les décisions du Conseil peuvent également être prises par résolution circulaire identique en ses termes, signée sur un ou plusieurs documents par tous les administrateurs ou par télex, câble, télégramme, message télécopié ou par téléphone pour autant que dans ce dernier cas un tel vote soit confirmé par écrit.

Le Conseil peut nommer, de temps à autre, des fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire et tous directeurs généraux adjoints, secrétaires adjoints et autres fondés de pouvoir jugés nécessaires pour conduire les affaires et la gestion de la Société. Toute nomination de la sorte peut être révoquée à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. A moins que les statuts n'en décident autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les devoirs qui leur auront été attribués par le Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et aux affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société et la représentation de la Société pour la gestion journalière et aux affaires) y compris le droit d'agir et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil ni actionnaires de la Société selon les modalités et pouvoirs qui seront déterminés par le Conseil et agissant sous la supervision du Conseil et qui peuvent, si le Conseil l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs. Le Conseil peut également faire toute délégation de pouvoirs à tout comité qui comprendront les personnes (membres ou non du Conseil) tel qu'il estime approprié, sous la condition cependant que la majorité des membres de tels comités seront des administrateurs et qu'aucune réunion de ces comités n'a le quorum requis pour exercer ses pouvoirs, autorités et appréciations discrétionnaires à moins que la majorité de ceux présents soient administrateurs de la Société."

" **Art. seize.** Le procès-verbal de toute réunion du Conseil sera signé par le président pro tempore, le cas échéant, qui aura présidé à cette réunion ou par deux administrateurs.

Toutes les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un tel président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs."

" **Art. dix-sept. dernier paragraphe.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil."

" **Art. dix-huit. deuxième paragraphe.** Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans toute affaire de la Société soumise pour approbation au Conseil en conflit avec celui de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir doit en informer le Conseil et ne délibère et ne prend pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux décisions prises par le Conseil relatives aux transactions effectuées dans le cadre des opérations courantes de la Société et conclues à des conditions normales et n'inclura pas les relations ou intérêts de toute sorte, situation ou opération impliquant toute entité promouvant la Société ou, toute société filiale de cette société ou toute autre société ou entité déterminée souverainement de temps à autre par le Conseil pour autant que cet intérêt personnel n'est pas considéré comme un intérêt conflictuel selon les lois et réglementations applicables, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil peut déterminer souverainement."

Art. vingt. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par les signatures individuelles ou conjointes de toute(s) autre(s) personne(s) à qui une telle autorité a été déléguée par le Conseil."

" **Art. vingt-quatre.** Les quorum et préavis requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action de toute Classe, quelque soit la valeur nette d'inventaire par action au sein de la Classe, donne droit à une voix, sous réserve des limites imposées par les Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par câble ou télégramme, télex, message télécopié ou tout autre moyen électronique susceptible de prouver cette procuration. Une telle procuration est réputée valable, pour autant qu'elle n'ait été révoquée, pour toute assemblée reconvoquée des actionnaires. Une société peut signer une procuration pour un représentant autorisé.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et par les Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents en personne ou par procuration et votant. Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise ou sur demande écrite des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'agenda de l'assemblée générale, l'assemblée générale pourra être tenue sans convocation ni publication préalable.

Les affaires traitées au cours de toute assemblée générale des actionnaires seront limitées aux sujets contenus dans l'agenda (qui devront inclure tous les sujets exigés par la loi) ainsi que les affaires incidentes y afférentes.

L'agenda sera préparé par le Conseil, excepté en cas de convocation d'une assemblée générale à la demande écrite des actionnaires tel que cela est permis par la loi, auquel cas le Conseil pourra préparer un agenda supplémentaire.

Chaque actionnaire pourra voter par bulletin de vote envoyé par courrier postal ou facsimile au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée dans l'avis de convocation.

Les actionnaires pourront voter uniquement au moyen de bulletin de vote fourni par la Société et contenant au moins:

- le nom, adresse ou siège social de l'actionnaire concerné;
- le nombre total des actions détenues par l'actionnaire concerné, et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque compartiment ou catégorie détenue par l'actionnaire concerné;
- le lieu, la date et heure de l'assemblée générale;
- l'agenda de l'assemblée générale;
- la proposition soumise au vote e l'assemblée générale; et
- pour chaque proposition deux cases permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre chaque résolution proposée en cochant la case appropriée.
- Les bulletins de vote, ne contenant pas de vote en faveur ni contre la résolution, ni d'abstention, seront nuls. La Société prendra uniquement en compte les bulletins de vote reçus préalablement à l'assemblée générale des actionnaires auxquels ils se rattachent et avant la date qu'ils indiquent.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer au 1^{er} octobre 2009 la date effective des modifications des Statuts décidées dans les résolutions ci-dessus.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 septembre 2009. Relation: LAC/2009/40230. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009135245/461.

(090163436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

La Clochetteirie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135255/10.

(090163579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Opti-Growth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 118.183.

Le bilan du Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2008 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Nathalie SCHROEDER / Katie AGNES
Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009135254/13.

(090163574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Acqua Marcia Italia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 146.823.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Davide MONTAGNA, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Lequel comparant, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société anonyme ACQUA MARCIA ITALIA S.A., en date du 10 juillet 2009, documentée par acte du notaire soussigné du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision de l'actionnaire de la société anonyme en liquidation ACQUA MARCIA ITALIA S.A., du 10 juillet 2009, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg à Rome en Italie, a approuvé le bilan et le compte de pertes et profits et a donné décharge pleine et entière au liquidateur, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités de Rome.

Par les présentes, le comparant fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société à Rome ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un certificat d'inscription du "Camera di Commercio" du 6 août 2009, dont une copie restera annexée aux présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2009 sont devenues effectives.

Le comparant requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société ACQUA MARCIA ITALIA S.A., auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: D. MONTAGNA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 octobre 2009. Relation: LAC/2009/40734. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009135298/31.

(090163528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Zeefeld S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 92.524.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le huit octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société de droit panaméen DAHLIA COMPANY INC., avec siège social à Panama-City, Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14th Floor (République de Panama),

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme ZEEFELD S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B92524, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 433 du 22 avril 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme ZEEFELD S.A., prédésignée, s'élève actuellement à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

III.- Que le comparant est l'actionnaire unique de la prédite société ZEEFELD S.A.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la société ZEEFELD S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant déclare qu'il a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société ZEEFELD S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the eighth of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The company under the laws of Panama DAHLIA COMPANY INC., with registered office in Panama-City, Via Espana, Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14th Floor (Republic of Panama),

hereby duly represented by Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the officiating notary to act:

I.- That the company (société anonyme) ZEEFELD S.A., with registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B92524, was incorporated by deed of the undersigned notary on the 14th of March 2003, published in the Mémorial C number 433 of the 22nd of April 2003.

II.- That the capital of the company ZEEFELD S.A., prenamed, presently amounts to ten thousand Euro (100,000.- EUR) represented by ten thousand (10,000) shares of a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the prenamed company ZEEFELD S.A..

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company ZEEFELD S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the company ZEEFELD S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

IX.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: TASKIRAN; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2009. Relation GRE / 2009/3744. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 22 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009135300/89.

(090163344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**"C.A.P.S S.A." (Consulting in Aeronautics Products & Services), Société Anonyme,
(anc. C.A.P.S S.A. - (Consortium for Automotive Products and Softwares)).**

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R.C.S. Luxembourg B 129.719.

L'an deux mille neuf, le six octobre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "C.A.P.S S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129719, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1861 du 1^{er} septembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GOUZEE DE HARVEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Xavier ROBA ROMAO, informaticien, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard PRANZETTI, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "C.A.P.S S.A." (Consulting in Aeronautics Products & Services), régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

2. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4**. La société a pour objet le conseil et l'audit et l'expertise en aéronautique, le courtage, la mise à disposition d'aéronefs et toutes opérations se rapportant à ces activités.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide:

- de modifier l'article 1^{er} des statuts et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1), et

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOUZEE DE HARVEN - ROBA ROMAO - PRANZETTI - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 14 octobre 2009. Relation GRE/2009/3712. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 20 octobre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009135283/73.

(090163543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Euro Sea Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009135248/10.

(090163558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

SRRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.465.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour SRRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009135252/12.

(090163571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Luxstaging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.794.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le quinze octobre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La Société Wesholding S.à r.l., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, dûment représentée par son administrateur Monsieur Daniel GALHANO, lui-même ici représenté par Madame Corinne PEYRON, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg en date du 8 octobre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "LUXSTAGING S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité de mise en valeur par un ensemble de techniques spécifiques d'un bien immobilier en vue de lui donner le meilleur potentiel de vente ou de location sur le marché. Plus généralement, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaire ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (l' "Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales,

nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit: Wesholding S.à r.l., préqualifié, trois mille cent (3.100) actions,

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra exceptionnellement le 15 mars 2011.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelé à la fonction d'administrateur:

Monsieur Stéphane SCHWARZ, employé privé, né le 03 janvier 1988 à Forbach (France), demeurant au 2, rue des Cerisiers, F-57570 Gavisse (France).

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La Société Revisora S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015, y compris celui de l'administrateur-délégué.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté.

6. L'assemblée décide de conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Stéphane SCHWARZ, préqualifié.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la société comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Peyron et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2009. LAC/2009/43501. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009136255/194.

(090164655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Superlift Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 122.459.

In the year two thousand and nine, on the twenty second day of September.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

1. KKR European Fund II, Limited Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of Canada, registered with the Register of Commerce and Companies of Alberta under registration number LP 11768199, having its registered office at 603-7th Avenue SW, Suite 500, Calgary, Alberta, T2P 2T5 (care of Eelson and Woolstencroft), acting through its general partner KKR Associates Europe II, Limited Partnership, acting through its general partner KKR Europe II Limited, here represented by Alain STEICHEN, Attorney-at-Law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership, an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under registration number CR-18012, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner KKR Associates 2006 (Overseas), Limited Partnership, acting through its general partner KKR 2006 Limited, here represented by Alain STEICHEN, Attorney-at-Law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

3. KKR Partners (International), Limited Partnership, a limited partnership formed and existing under the laws of Canada, registered with the Register of Corporations of Alberta under registration number LP 7762867, having its registered office at 603-7th Avenue SW, Suite 500, Calgary, Alberta, T2P 2T5 (care of Eelson and Woolstencroft), acting through its general partner KKR 1996 Overseas, Limited, here represented by Alain STEICHEN, Attorney-at-Law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

4. GSCP V AIV, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS Advisors V AIV, Ltd., here represented by Alain STEICHEN, Attorney-at-Law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

5. GS Capital Partners V Offshore, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS Advisors V L.L.C., here represented by Alain STEICHEN, Attorney-at-Law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

6. GS Capital Partners V Employee Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS Capital Partners V Employee Funds GP, L.L.C., here represented by Alain STEICHEN, Attorney-at-Law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

7. GS Capital Partners V GmbH & Co. KG, a limited partnership formed and existing under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt am Main under registration number HRA no 42401, having its registered office at Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt am Main, Germany, acting through its general partner GS Advisors V, L.L.C., here represented by Alain STEICHEN, Attorney-at-Law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

8. GSCP V Institutional AIV, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS Advisors V AIV, Ltd., here represented by Alain STEICHEN, Attorney-at-Law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

9. KKR PEI Sicar S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under registration number B 116 195, having its registered office at 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, here represented by Alain STEICHEN, Attorney-at-Law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "we varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current sole shareholders of Superlift Holding S.à r.l. having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 122459 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on October 26, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 133 of February

7, 2007 and the company's articles of incorporation have been amended by deed of notary Paul Frieders, residing in Luxembourg on December 27, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1423 of July 11, 2007.

II. That the capital of the Company is set at eight million three hundred fifty thousand Euros (EUR 8,350,000.-) represented by three hundred thirty-four thousand (334,000) shares, each with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Agenda

That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to create a share premium account.
2. Decision to reduce the par value of each share from twenty-five Euros (EUR 25.-) to five Euro Cent (EUR 0.05) in order to convert each current share with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) into one (1) new shares (the New Shares) with a par value of five Euro Cent (EUR 0.05) and to allocate for each share twenty-four Euros ninety-five Cent (EUR 24.95) to the share premium account.
3. Decision to create ten (10) new classes of shares (the Classes of Shares or individually the Class of Shares), each with two (2) sub-classes, the priority shares (the Priority Shares) and the ordinary shares (the Ordinary Shares) and to determine the rights attached to the Ordinary Shares and to the Priority Shares.
4. Decision to allocate ten percent (10%) of the New Shares to each newly created Class of Shares, and accordingly rename those shares as follows:
 - (i) class A shares (the Class A Shares) divided in class A priority shares (the Class A Priority Shares) and class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares), as follows:
 - a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class A Ordinary Shares;
 - b. 0 Class A Priority Shares;
 - (ii) class B shares (the Class B Shares) divided in class B priority shares (the Class B Priority Shares) and class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares), as follows:
 - a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class B Ordinary Shares;
 - b. 0 Class B Priority Shares;
 - (iii) class C shares (the Class C Shares) divided in class C priority shares (the Class C Priority Shares) and class C ordinary shares (the Class C Ordinary Shares), as follows:
 - a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class C Ordinary Shares;
 - b. 0 Class C Priority Shares;
 - (iv) class D shares (the Class D Shares) divided in class D priority shares (the Class D Priority Shares) and class D ordinary shares (the Class D Ordinary Shares), as follows:
 - a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class D Ordinary Shares;
 - b. 0 Class D Priority Shares;
 - (v) class E shares (the Class E Shares) divided in class E priority shares (the Class E Priority Shares) and class E ordinary shares (the Class E Ordinary Shares), as follows:
 - a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class E Ordinary Shares;
 - b. 0 Class E Priority Shares;
 - (vi) class F shares (the Class F Shares) divided in class F priority shares (the Class F Priority Shares) and class F ordinary shares (the Class F Ordinary Shares), as follows:
 - a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class F Ordinary Shares;
 - b. 0 Class F Priority Shares;
 - (vii) class G shares (the Class G Shares) divided in class G priority shares (the Class G Priority Shares) and class G ordinary shares (the Class G Ordinary Shares), as follows:
 - a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class G Ordinary Shares;
 - b. 0 Class G Priority Shares;
 - (viii) class H shares (the Class H Shares) divided in class H priority shares (the Class H Priority Shares) and class H ordinary shares (the Class H Ordinary Shares), as follows:
 - a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class H Ordinary Shares;
 - b. 0 Class H Priority Shares;
 - (ix) class I shares (the Class I Shares) divided in class I priority shares (the Class I Priority Shares) and class I ordinary shares (the Class I Ordinary Shares), as follows:
 - a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class I Ordinary Shares;
 - b. 0 Class I Priority Shares;

(x) class J shares (the Class J Shares) divided in class J priority shares (the Class J Priority Shares) and class J ordinary shares (the Class J Ordinary Shares), as follows:

- a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class J Ordinary Shares;
- b. 0 Class J Priority Shares;

with a par value of five Euro Cent (EUR 0.05) each.

5. Decision to allocate the New Shares between the shareholders.

6. Decision to reduce the amount of the authorized share capital and to determine the process and the type of shares which should be issued within the authorized share capital.

7. Subsequent amendment of article 6 of the Company's by-laws so as to reflect the proposed amendments in items 1, 2, 3 and 6 above.

Then, the partners take unanimously the following resolutions:

First resolution

1. The partners of the Company resolved to create a share premium account funded by way of allocation of twenty-four Euros and ninety-five Cent (EUR 24.95) on each of the current shares having lead to the class A to J Ordinary Shares.

2. The share premium account will further be increased over time upon conversion, if any, of certain debt instruments into additional Ordinary and/or Priority Shares.

3. The net balance of the share premium account will be available to the exclusive benefit of the Priority Shares holders for an amount of one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-) less the nominal value of the Priority Shares, provided that amount does not exceed the entitlements of the Priority Shares holders under these Articles of Association.

4. The amount in excess of one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-) less the nominal value of the Priority Shares as well as the amount which exceeds the entitlement of the Priority Shares holders as per the third agenda item of this resolution will be available for distribution to all the holders of Ordinary and Priority Shares as may be in issue at the time of the distribution of the share premium balance.

Second resolution

The partners of the Company resolved to reduce the par value of each share from twenty-five Euros (EUR 25.-) to five Euro Cent (EUR 0.05) in order to convert each current share with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) into one (1) New Shares with a par value of five Euro Cent (EUR 0.05) each and to allocate for each share twenty-four Euros ninety-five Cent (EUR 24.95) to the share premium account.

The amount of the Company's share capital is then reduced by EUR 8,333,300 in order to raise the amount of EUR 16,700.

Third resolution

1. The partners of the Company resolved to create ten (10) new Classes of Shares, each with two (2) sub-classes, the Priority Shares and the Ordinary Shares with voting rights attached to both of them and to determine the specific rights attached to the Ordinary Shares and to the Priority Shares as follows:

(i) the Priority Shares of the last outstanding Class of Shares will have the right to one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-) less the nominal value of the Priority Shares;

(ii) the Priority Shares will include the right to a priority return of 27.5%, compounding annually on the one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-). The priority return will be allocated to the Priority Shares of the last outstanding Class of Shares (calculable on the subscription value and running as from the subscription date of the Series C iCPECs, if issued);

(iii) after satisfying the priority returns, the Priority Shares issued in respect of the Classes of Shares will be entitled to an amount equal to 5% of any other payments (i.e. distributions, interest or repayment of principal on certain loan receivables (the Loan) made by Kion Holding 1 GmbH to any of its shareholders (for ease of clarity the shareholders being MEP KG and the Company) which should be allocated to the Priority Shares of the last outstanding Class of Shares;

(iv) the Priority Shares issued in respect of the Classes of Shares will hold the right to assets on a winding up of the Company equal in value to (a) the portion of the priority return which has not been paid yet, and (b) 5% of residual proceeds in excess of the priority return of 27.5%. The amount corresponding to the right to assets on a winding up of the Company should be allocated to the Priority Shares of the last outstanding Class of Shares;

(v) the Company will not issue any Priority Shares other than on conversion of the Series C iCPECs into Priority Shares;

(vi) after the allocation of the profit as described under (i) to (iv) of this article, all remaining income available for distribution will be attributable to the holders of the Ordinary Shares of the last outstanding Class of Shares;

(vii) in case of the repurchases and cancellations of the Classes of Shares, such repurchases and cancellations of Shares shall be made in the reverse alphabetical order; and

(viii) the Priority Shares of one Class of Shares shall be redeemed with the same proportion of Ordinary Shares of the same Class of Shares.

Fourth resolution

The partners of the Company resolved to allocate ten percent (10%) of the New Shares to each newly created Class of Shares, and accordingly rename those shares as follows:

(i) class A shares (the Class A Shares) divided in class A priority shares (the Class A Priority Shares) and class A ordinary shares (the Class A Ordinary Shares), as follows:

- a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class A Ordinary Shares;
- b. 0 Class A Priority Shares;

(ii) class B shares (the Class B Shares) divided in class B priority shares (the Class B Priority Shares) and class B ordinary shares (the Class B Ordinary Shares), as follows:

- a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class B Ordinary Shares;
- b. 0 Class B Priority Shares;

(iii) class C shares (the Class C Shares) divided in class C priority shares (the Class C Priority Shares) and class C ordinary shares (the Class C Ordinary Shares), as follows:

- a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class C Ordinary Shares;
- b. 0 Class C Priority Shares;

(iv) class D shares (the Class D Shares) divided in class D priority shares (the Class D Priority Shares) and class D ordinary shares (the Class D Ordinary Shares), as follows:

- a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class D Ordinary Shares;
- b. 0 Class D Priority Shares;

(v) class E shares (the Class E Shares) divided in class E priority shares (the Class E Priority Shares) and class E ordinary shares (the Class E Ordinary Shares), as follows:

- a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class E Ordinary Shares;
- b. 0 Class E Priority Shares;

(vi) class F shares (the Class F Shares) divided in class F priority shares (the Class F Priority Shares) and class F ordinary shares (the Class F Ordinary Shares), as follows:

- a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class F Ordinary Shares;
- b. 0 Class F Priority Shares;

(vii) class G shares (the Class G Shares) divided in class G priority shares (the Class G Priority Shares) and class G ordinary shares (the Class G Ordinary Shares), as follows:

- a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class G Ordinary Shares;
- b. 0 Class G Priority Shares;

(viii) class H shares (the Class H Shares) divided in class H priority shares (the Class H Priority Shares) and class H ordinary shares (the Class H Ordinary Shares), as follows:

- a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class H Ordinary Shares;
- b. 0 Class H Priority Shares;

(ix) class I shares (the Class I Shares) divided in class I priority shares (the Class I Priority Shares) and class I ordinary shares (the Class I Ordinary Shares), as follows:

- a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class I Ordinary Shares;
- b. 0 Class I Priority Shares;

(x) class J shares (the Class J Shares) divided in class J priority shares (the Class J Priority Shares) and class J ordinary shares (the Class J Ordinary Shares), as follows:

- a. thirty-three thousand four hundred (33,400) Class J Ordinary Shares;
- b. 0 Class J Priority Shares; with a par value of five Euro Cent (EUR 0.05) each.

Fifth resolution

The partners of the Company unanimously decide to allocate the New Shares between the shareholders in proportion of their respective shareholding as stated before this deed, i.e. as follows:

- KKR European Fund II, Limited Partnership: 12,446 Class A Ordinary Shares, 12,446 Class B Ordinary Shares, 12,446 Class C Ordinary Shares, 12,446 Class D Ordinary Shares, 12,446 Class D Ordinary Shares, 12,446 Class E Ordinary Shares, 12,446 Class F Ordinary Shares, 12,446 Class G Ordinary Shares, 12,446 Class H Ordinary Shares, 12,446 Class I Ordinary Shares, 12,446 Class J Ordinary Shares;

- GSCP V AIV, L.P.: 5,864 Class A Ordinary Shares, 5,864 Class B Ordinary Shares, 5,864 Class C Ordinary Shares, 5,864 Class D Ordinary Shares, 5,864 Class D Ordinary Shares, 5,864 Class E Ordinary Shares, 5,864 Class F Ordinary Shares, 5,864 Class G Ordinary Shares, 5,864 Class H Ordinary Shares, 5,864 Class I Ordinary Shares, 5,864 Class J Ordinary Shares;

- GS Capital Partners V Employee Fund, L.P.: 1,896 Class A Ordinary Shares, 1,896 Class B Ordinary Shares, 1,896 Class C Ordinary Shares, 1,896 Class D Ordinary Shares, 1,896 Class D Ordinary Shares, 1,896 Class E Ordinary Shares, 1,896 Class F Ordinary Shares, 1,896 Class G Ordinary Shares, 1,896 Class H Ordinary Shares, 1,896 Class I Ordinary Shares, 1,896 Class J Ordinary Shares;
- GS Capital Partners V GmbH & Co. KG: 308 Class A Ordinary Shares, 308 Class B Ordinary Shares, 308 Class C Ordinary Shares, 308 Class D Ordinary Shares, 308 Class D Ordinary Shares, 308 Class E Ordinary Shares, 308 Class F Ordinary Shares, 308 Class G Ordinary Shares, 308 Class H Ordinary Shares, 308 Class I Ordinary Shares, 308 Class J Ordinary Shares;
- GS Capital Partners V Offshore, L.P.: 4,008 Class A Ordinary Shares, 4,008 Class B Ordinary Shares, 4,008 Class C Ordinary Shares, 4,008 Class D Ordinary Shares, 4,008 Class D Ordinary Shares, 4,008 Class E Ordinary Shares, 4,008 Class F Ordinary Shares, 4,008 Class G Ordinary Shares, 4,008 Class H Ordinary Shares, 4,008 Class I Ordinary Shares, 4,008 Class J Ordinary Shares;
- GSCP V Institutional AIV, L.P.: 2,660 Class A Ordinary Shares, 2,660 Class B Ordinary Shares, 2,660 Class C Ordinary Shares, 2,660 Class D Ordinary Shares, 2,660 Class D Ordinary Shares, 2,660 Class E Ordinary Shares, 2,660 Class F Ordinary Shares, 2,660 Class G Ordinary Shares, 2,660 Class H Ordinary Shares, 2,660 Class I Ordinary Shares, 2,660 Class J Ordinary Shares;
- KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership: 2,256 Class A Ordinary Shares, 2,256 Class B Ordinary Shares, 2,256 Class C Ordinary Shares, 2,256 Class D Ordinary Shares, 2,256 Class D Ordinary Shares, 2,256 Class E Ordinary Shares, 2,256 Class F Ordinary Shares, 2,256 Class G Ordinary Shares, 2,256 Class H Ordinary Shares, 2,256 Class I Ordinary Shares, 2,256 Class J Ordinary Shares;
- KKR Partners (International), Limited Partnership: 532 Class A Ordinary Shares, 532 Class B Ordinary Shares, 532 Class C Ordinary Shares, 532 Class D Ordinary Shares, 532 Class D Ordinary Shares, 532 Class E Ordinary Shares, 532 Class F Ordinary Shares, 532 Class G Ordinary Shares, 532 Class H Ordinary Shares, 532 Class I Ordinary Shares, 532 Class J Ordinary Shares;
- KKR PEI Sicar S.à r.l.: 3,430 Class A Ordinary Shares, 3,430 Class B Ordinary Shares, 3,430 Class C Ordinary Shares, 3,430 Class D Ordinary Shares, 3,430 Class D Ordinary Shares, 3,430 Class E Ordinary Shares, 3,430 Class F Ordinary Shares, 3,430 Class G Ordinary Shares, 3,430 Class H Ordinary Shares, 3,430 Class I Ordinary Shares, 3,430 Class J Ordinary Shares.

Sixth resolution

The partners of the Company unanimously decide to decrease the authorized share capital of the Company by an amount of eight hundred twenty-four million seven hundred ninety six thousand seven hundred Euros (EUR 824,796,700.-) to bring it from its present amount of eight hundred twenty six million six hundred and fifty thousand Euros (EUR 826,650,000.-) to an amount of one million eight hundred fifty-three thousand three hundred Euros (EUR 1,853,300.-) and to determine the process and the type of shares which should be issued within the authorized share capital, as follows.

The partners of the Company unanimously decide that under the authorized share capital for an amount of one million six hundred fifty-three thousand three hundred Euros (EUR 1,653,300.-) any issuance of Ordinary Shares shall only be permitted to the extent that such issuance of Ordinary Shares results from the conversion of debt instruments other than series C iCPECs.

The partners of the Company unanimously decide under the authorized share capital for an amount of two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) any issuance of Priority Shares shall only be permitted to the extent that such issuance of Priority Shares results from the conversion of series C iCPECs, if issued.

The partners of the Company unanimously decide in case of the conversion of debt instruments other than series C iCPECs into Ordinary Shares that the Ordinary Shares may be issued in each Class of Shares in the same proportion or in full in one Class of Shares within the limit of six hundred fifty-three thousand three hundred Euros (EUR 653,300.-).

The partners of the Company unanimously decide in case of the conversion of debt instruments other than series C iCPECs into Ordinary Shares that the Ordinary Shares may be issued in each Class of Shares in the same proportion or in full in one Class of Shares within the limit of one million Euros (EUR 1,000,000.-).

The partners of the Company unanimously decide in case of the conversion of series C iCPECs, into Priority Shares that the Priority Shares may be issued in each Class of Shares in the same proportion or in full in one Class of Shares within the limit of two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-).

The increase of capital and conversion into shares within the limit of the authorized capital is subject to the respect of Article 189 of the law on commercial companies.

Seventh resolution

The partners of the Company resolve to amend article 6 of the by-laws of the Company in order to reflect the above resolutions, which now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at sixteen thousand seven hundred Euros (EUR 16,700.-) represented by three hundred thirty-four thousand (334,000) shares, with a nominal value of five Euro Cent (EUR 0.05) each, entirely subscribed for

and fully paid up and divided into 10 classes of shares, each with two subclasses, the priority shares (the Priority Shares) and the ordinary shares (the Ordinary Shares), both with voting rights.

The Ordinary Shares and the Priority Shares will have the following rights:

(i) the Priority Shares of the last outstanding Class of Shares will have the right to one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-) less the nominal value of the Priority Shares;

(ii) the Priority Shares will include the right to a priority return of 27.5%, compounding annually on the one hundred million Euros (EUR 100,000,000.-). The priority return will be allocated to the Priority Shares of the last outstanding Class of Shares (calculable on the subscription value and running as from the subscription date of the Series C iCPECs, if issued);

(iii) after satisfying the priority returns, the Priority Shares issued in respect of the Classes of Shares will be entitled to an amount equal to 5% of any other payments (i.e. distributions, interest or repayment of principal on certain loan receivables (the Loan) made by Kion Holding 1 GmbH to any of its shareholders (for ease of clarity the shareholders being MEP KG and the Company) which should be allocated to the Priority Shares of the last outstanding Class of Shares;

(iv) the Priority Shares issued in respect of the Classes of Shares will hold the right to assets on a winding up of the Company equal in value to (a) the portion of the priority return which has not been paid yet, and (b) 5% of residual proceeds in excess of the priority return of 27.5%. The amount corresponding to the right to assets on a winding up of the Company should be allocated to the Priority Shares of the last outstanding Class of Shares;

(v) the Company will not issue any Priority Shares before a potential conversion of the Series C iCPECs into Priority Shares;

(vi) after the allocation of the profit as described under (i) to (iv) of this article, all remaining income available for distribution should be attributable to the holders of the Ordinary Shares of the last outstanding Class of Shares;

(vii) in case of the repurchases and cancellations of the Classes of Shares, such repurchases and cancellations of Shares shall be made in the reverse alphabetical order; and

(viii) the Priority Shares of one Class of Shares shall be redeemed with the same proportion of Ordinary Shares of the same Class of Shares.

The Company shall have an authorized share capital of one million eight hundred fifty three thousand three hundred Euros (EUR 1,853,300.-) represented thirty-seven million sixty thousand (37,066,000) shares having a par value of five Euro Cent (EUR 0.05) each.

Under the authorized share capital for an amount of one million six hundred fifty-three thousand three hundred Euros (EUR 1,653,300.-) any issuance of Ordinary Shares shall only be permitted to the extent that such issuance of Ordinary Shares results from the conversion of debt instruments other than series C iCPECs.

Under the authorized share capital for an amount of two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-) any issuance of Priority Shares shall only be permitted to the extent that such issuance of Priority Shares results from the conversion of series C iCPECs, if issued.

In case of the conversion of debt instruments other than series C iCPECs into Ordinary Shares, the Ordinary Shares may be issued in each Class of Shares in the same proportion or in full in one Class of Shares within the limit of six hundred fifty-three thousand three hundred Euros (EUR 653,300.-).

In case of the conversion of debt instruments other than series C iCPECs, into Ordinary Shares, the Ordinary Shares may be issued in each Class of Shares in the same proportion or in full in one Class of Shares within the limit of one million Euros (EUR 1,000,000.-).

In case of the conversion of series C iCPECs, into Priority Shares that the Priority Shares may be issued in each Class of Shares in the same proportion or in full in one Class of Shares within the limit of two hundred thousand Euros (EUR 200,000.-).

Subject to the above provisions, the Board of Managers is authorized to determine the conditions attached to any subscription for shares resulting from the conversion of convertible preferred equity certificates from time to time. In case of issuance of shares resulting from the conversion of convertible preferred equity certificates, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amount of shares to be issued.

The Company herewith approves and ratifies that any holder of convertible preferred equity certificates which subscribes for relevant shares as a result of the conversion of convertible preferred equity certificates and which is an investment fund managed or advised by Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P. and an investment fund managed or advised by the Goldman Sachs Group, Inc. shall become a shareholder of the Company.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law, including the allocation of funds to the share premium account.

The priority return under the Priority Shares will be paid in priority with the amount available on such share premium account and that the distribution of the share premium should be done to the benefit of all the shareholder of the Company.

The increase of capital and conversion into shares within the limit of the authorized capital is subject to the respect of Article 189 of the law on commercial companies"

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 5,500).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, whom is known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En deux mille neuf, le vingt-deuxième jour de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven.

ONT COMPARU:

1. KKR European Fund II, Limited Partnership, un limited partnership constitué et existant conformément aux lois du Canada, inscrite au Registre du commerce et des sociétés d'Alberta sous le numéro d'inscription LP11768199, ayant son siège social au 603-7th Avenue SW, Suite 500, Calgary, Alberta, T2P 2T5 (chez Eelson and Woolstencroft), agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR Associates Europe II, Limited Partnership, agissant lui-même par l'intermédiaire de son general partner KKR Europe II Limited, représenté ici par Alain STEICHEN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership, un exempted limited partnership, constitué et existant conformément aux lois des îles Cayman, inscrite au Registre des un exempted limited partnership des îles Cayman sous le numéro d'inscription CR-18012, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR Associates 2006 (Overseas), Limited Partnership, agissant lui-même par l'intermédiaire de son general partner KKR 2006 Limited, représenté ici par Alain STEICHEN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3. KKR Partners (International), Limited Partnership, un limited partnership constitué et existant conformément aux lois du Canada, inscrite au Registre des corporations d'Alberta sous le numéro d'inscription LP 7762867, ayant son siège social au 603-7th Avenue SW, Suite 500, Calgary, Alberta, T2P 2T5 (chez Eelson and Woolstencroft), agissant par l'intermédiaire de son general partner KKR 1996 Overseas, Limited, représenté ici par Alain STEICHEN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

4. GSCP V AIV, L.P., un limited partnership, constitué et existant conformément aux lois des îles Cayman, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Advisors V AIV, Ltd., représenté ici par Alain STEICHEN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

5. GS Capital Partners V Offshore, L.P., un limited partnership, constitué et existant conformément aux lois des îles Cayman, inscrite au Registre des sociétés en commandite simple exemptées des îles Cayman sous le numéro d'inscription 15650, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Advisors V L.L.C., représenté ici par Alain STEICHEN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

6. GS Capital Partners V Employee Fund, L.P., un limited partnership, constitué et existant conformément aux lois de l'état du Delaware, ayant son siège social à The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, États-Unis, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Capital Partners V Employee Funds GP, L.L.C., représenté ici par Alain STEICHEN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

7. GS Capital Partners V GmbH & Co. KG, un limited partnership, constitué et existant conformément aux lois de la République Fédérale d'Allemagne, inscrite au Handelsregister de Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro d'inscription HRA n° 42401, ayant son siège social à Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Advisors V, L.L.C., représenté ici par Alain STEICHEN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

8. GSCP V Institutional AIV, L.P., un limited partnership, constitué et existant conformément aux lois des îles Cayman, son siège social se trouvant à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Advisors V AIV, Ltd., représenté ici par Alain STEICHEN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

9. KKR PEI Sicar S.à r.l., une société à responsabilité limitée (private limited liability company) constituée et existant conformément aux lois du Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'inscription B 116 195, ayant son siège social au 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, représenté ici par Alain STEICHEN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le représentant des parties comparaisant et le notaire signataire, resteront annexées au présent acte en vue de leur enregistrement.

Les parties comparaisant, représentées comme mentionné ci-dessus, ont demandé au notaire signataire d'enregistrer ce qui suit:

III. Qu'elles sont les seuls actuels associés de Superlift Holding S.à r.l. dont le siège social se trouve au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'inscription B 122459 (la "Société"), constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le 26 octobre 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 133 du 7 février 2007 et que les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg le 27 décembre 2006 le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1423 du 11 juillet 2007.

IV. Que le capital de la société est fixé à huit millions trois cent cinquante mille euros (EUR 8.350.000.-) représenté par trois cent trente-quatre mille (334.000) parts sociales, d'une valeur nominale chacune de vingt-cinq euros (EUR 25.-), entièrement souscrites et libérées.

Ordre du jour

Que l'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Décision de créer un compte de prime d'émission.

2. Décision de réduire la valeur nominale de chaque part sociale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) à cinq centimes d'euro (EUR 0,05) afin de convertir chaque part sociale actuelle avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) en une (1) nouvelle part sociale (les Nouvelles Parts Sociales) avec une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) et d'attribuer pour chaque part sociale vingt-quatre euros et quatre-vingt quinze centimes d'euro (EUR 24,95) au compte de prime d'émission.

3. Décision de créer dix (10) nouvelles classes de parts sociales (les Classes de Part Sociale ou individuellement la Classe de Part Sociale), chacune avec deux (2) sous-classes, les parts sociales prioritaires (les Parts Sociales Prioritaires) et les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et de déterminer les droits inhérents aux Parts Sociales Ordinaires et aux Parts Sociales Prioritaires.

4. Décision d'attribuer dix pourcent (10%) des Nouvelles Parts Sociales à chaque Classe de Part Sociale nouvellement créée et renommer en conséquence ces parts sociales comme suit:

(i) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) divisées en parts sociales prioritaires de classe A (les Parts Sociales Prioritaires de Classe A) et en parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A), de la façon suivante:

- a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe A;
- b. 0 Part Sociale Prioritaire de Classe A;

(ii) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) divisées en parts sociales prioritaires de classe B (les Parts Sociales Prioritaires de Classe B) et en parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B), de la façon suivante:

- a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe B;
- b. 0 Part Sociale Prioritaire de Classe B;

(iii) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C) divisées en parts sociales prioritaires de classe C (les Parts Sociales Prioritaires de Classe C) et en parts sociales ordinaires de classe C (les Parts Sociales Ordinaires de Classe C), de la façon suivante:

- a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe C;
- b. 0 Part Sociale Prioritaire de Classe C;

(iv) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D) divisées en parts sociales prioritaires de classe D (les Parts Sociales Prioritaires de Classe D) et en parts sociales ordinaires de classe D (les Parts Sociales Ordinaires de Classe D), de la façon suivante:

- a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe D;
- b. 0 Part Sociale Prioritaire de Classe D;

(v) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E) divisées en parts sociales prioritaires de classe E (les Parts Sociales Prioritaires de Classe E) et en parts sociales ordinaires de classe E (les Parts Sociales Ordinaires de Classe E), de la façon suivante:

- a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe E;
- b. 0 Part Sociale Prioritaire de Classe E;

(vi) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F) divisées en parts sociales prioritaires de classe F (les Parts Sociales Prioritaires de Classe F) et en parts sociales ordinaires de classe F (les Parts Sociales Ordinaires de Classe F), de la façon suivante:

- a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe F;
- b. 0 Part Sociale Prioritaire de Classe F;

(vii) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G) divisées en parts sociales prioritaires de classe G (les Parts Sociales Prioritaires de Classe G) et en parts sociales ordinaires de classe G (les Parts Sociales Ordinaires de Classe G), de la façon suivante:

- a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe G;
- b. 0 Part Sociale Prioritaire de Classe G;

(viii) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H) divisées en parts sociales prioritaires de classe H (les Parts Sociales Prioritaires de Classe H) et en parts sociales ordinaires de classe H (les Parts Sociales Ordinaires de Classe H), de la façon suivante:

- a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe H;
- b. 0 Part Sociale Prioritaire de Classe H;

(ix) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I) divisées en parts sociales prioritaires de classe I (les Parts Sociales Prioritaires de Classe I) et en parts sociales ordinaires de classe I (les Parts Sociales Ordinaires de Classe I), de la façon suivante:

- a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe I;
- b. 0 Part Sociale Prioritaire de Classe I;

(x) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J) divisées en parts sociales prioritaires de classe J (les Parts Sociales Prioritaires de Classe J) et en parts sociales ordinaires de classe J (les Parts Sociales Ordinaires de Classe J), de la façon suivante:

- a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe J;
- b. 0 Part Sociale Prioritaire de Classe J;

d'une valeur nominale chacune de cinq centimes d'euro (EUR 0,05).

5. Décision de répartir les Nouvelles Parts Sociales entre les associés.

6. Décision de réduire le montant du capital social autorisé et de déterminer le processus et le type de parts sociales qui seraient émises dans le cadre du capital social autorisé.

7. Amendement subséquent de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter les amendements proposés dans les points 1, 2, 3 et 6 ci-dessus.

Puis, les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première décision

1. Les associés de la Société ont décidé de créer un compte de prime d'émission financé au moyen d'une allocation de vingt-quatre euros et quatre vingt-quinze centimes (EUR 24,95) sur chacune des parts sociales actuelles ayant conduit aux Parts Sociales Ordinaires de classe A à J.

2. Le compte de prime d'émission sera ensuite augmenté au fil du temps en fonction de la conversion, le cas échéant, de certains instruments de dette en Parts Sociales Prioritaires et/ou Ordinaires additionnelles.

3. Le solde net du compte de prime d'émission sera disponible au bénéfice exclusif des associés détenant des Parts Sociales Prioritaires pour un montant de cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-) moins la valeur nominale des Parts Sociales Prioritaires, à condition que ce montant ne dépasse pas les droits des associés détenant des Parts Sociales Prioritaires, conformément à ces statuts.

4. Le montant excédentaire des cent millions d'euros (EUR 100.000.000.-) moins la valeur nominale des Parts Sociales Prioritaires ainsi que le montant qui dépasse les droits des associés détenant des Parts Sociales Prioritaires conformément au troisième point de l'ordre du jour de cette décision sera disponible pour distribution à tous les associés détenant des Parts Sociales Ordinaires et Prioritaires pouvant être émises au moment de la distribution du solde du compte de prime d'émission.

Deuxième décision

Les associés de la Société ont décidé de réduire la valeur nominale de chacune des parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à cinq centimes d'euro (EUR 0,05) afin de convertir chaque part sociale actuelle avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) en une (1) nouvelle part sociale avec une valeur nominale de cinq centimes d'euro (EUR 0,05) chacune et d'attribuer pour chaque part sociale vingt-quatre euros et quatre-vingt quinze centimes d'euro (EUR 24,95) au compte de prime d'émission.

Le montant du capital social de la société est ainsi réduit de EUR 8.333.300,- pour le porter à EUR 16.700,-.

Troisième décision

1. Les associés de la Société ont décidé de créer dix (10) nouvelles Classes de Parts Sociales, chacune avec deux (2) sous-classes, les Parts Sociales Prioritaires et les Parts Sociales Ordinaires, avec des droits de vote inhérents aux deux et de déterminer les droits spécifiques relatifs aux Parts Sociales Ordinaires et aux Parts Sociales Prioritaires comme suit:

(i) les Parts Sociales Prioritaires de la dernière classe de parts sociales en circulation auront le droit à cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) moins la valeur nominale des Parts Sociales Prioritaires;

(ii) les Parts Sociales Prioritaires incluront le droit à un retour prioritaire de 27,5% qui capitalisera sur les cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-). Le retour prioritaire sera attribué aux Parts Sociales Prioritaires de la dernière Classe de Parts Sociales en circulation (calculable sur la valeur de souscription et courant depuis la date de souscription des iCPECs de série C, s'ils sont émis);

(iii) après avoir payé les retours prioritaires, les Parts Sociales Prioritaires émises en fonction des Classes de Parts Sociales auront le droit à un montant égal à 5% de tout autre paiement (par ex. distributions, intérêt ou remboursement du principal sur certains prêts (le Prêt) effectués par Kion Holding 1 GmbH envers n'importe lequel de ses associés (dans un but de clarté, les associés étant MEP KG et la Société) qui sera attribué aux Parts Sociales Prioritaires de la dernière Classe de Parts Sociales en circulation;

(iv) les Parts Sociales Prioritaires émises au titre de Classes de Parts Sociales donneront droit à des actifs sur une liquidation de la Société égaux en valeur à (a) la part de retour prioritaire qui n'a pas encore été payée, et (b) 5% des produits résiduels en plus du retour prioritaire de 27,5%. Le montant correspondant au sur les actifs en cas de liquidation de la Société devra être attribué aux Parts Sociales Prioritaires de la dernière Classe de Parts Sociales en circulation;

(v) la Société n'émettra pas de Parts Sociales Prioritaires autres que sur conversion des iCPECs de série C en Parts Sociales Prioritaires;

(vi) après l'attribution du bénéfice comme décrite dans les alinéas (i) à (iv) de cet article, tout revenu restant disponible pour la distribution sera attribuable aux associés détenant des Parts Sociales Ordinaires de la dernière Classe De Parts Sociales en circulation;

(vii) en cas de rachats et d'annulations des Classes De Parts Sociales, de tels rachats et annulations De Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse; et

(viii) les Parts Sociales Prioritaires d'une Classe de Parts Sociales seront rachetées dans la même proportion que les Parts Sociales Ordinaires de la même Classe de Parts Sociales.

Quatrième décision

Les associés de la Société ont décidé d'attribuer dix pourcent (10%) des Nouvelles Parts Sociales à chaque Classe de Parts Sociales nouvellement créée et de renommer ces parts sociales en conséquence, de la façon suivante:

(i) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) divisées en parts sociales prioritaires de classe A (les Parts Sociales Prioritaires de Classe A) et en parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A), de la façon suivante:

a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe A;

b. 0 Action Prioritaire de Classe A;

(ii) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) divisées en parts sociales prioritaires de classe B (les Parts Sociales Prioritaires de Classe B) et en parts sociales ordinaires de classe B (les Parts Sociales Ordinaires de Classe B), de la façon suivante:

a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe B;

b. 0 Action Prioritaire de Classe B;

(iii) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C) divisées en parts sociales prioritaires de classe C (les Parts Sociales Prioritaires de Classe C) et en parts sociales ordinaires de classe C (les Parts Sociales Ordinaires de Classe C), de la façon suivante:

a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe C;

b. 0 Action Prioritaire de Classe C;

(iv) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D) divisées en parts sociales prioritaires de classe D (les Parts Sociales Prioritaires de Classe D) et en parts sociales ordinaires de classe D (les Parts Sociales Ordinaires de Classe D), de la façon suivante:

a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe D;

b. 0 Action Prioritaire de Classe D;

(v) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de classe E) divisées en parts sociales prioritaires de classe E (les Parts Sociales Prioritaires de Classe E) et en parts sociales ordinaires de classe E (les Parts Sociales Ordinaires de Classe E), de la façon suivante:

a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe E;

b. 0 Action Prioritaire de Classe E;

(vi) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F) divisées en parts sociales prioritaires de classe F (les Parts Sociales Prioritaires de Classe F) et en parts sociales ordinaires de classe F (les Parts Sociales Ordinaires de Classe F), de la façon suivante:

- a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe F;
- b. 0 Action Prioritaire de Classe F;

(vii) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G) divisées en parts sociales prioritaires de classe G (les Parts Sociales Prioritaires de Classe G) et en parts sociales ordinaires de classe G (les Parts Sociales Ordinaires de Classe G), de la façon suivante:

- a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe G;
- b. 0 Action Prioritaire de Classe G;

(viii) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H) divisées en parts sociales prioritaires de classe H (les Parts Sociales Prioritaires de Classe H) et en parts sociales ordinaires de classe H (les Parts Sociales Ordinaires de Classe H), de la façon suivante:

- a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe H;
- b. 0 Action Prioritaire de Classe H;

(ix) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I) divisées en parts sociales prioritaires de classe I (les Parts Sociales Prioritaires de Classe I) et en parts sociales ordinaires de classe I (les Parts Sociales Ordinaires de Classe I), de la façon suivante:

- a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe I;
- b. 0 Action Prioritaire de Classe I;

(x) parts sociales de classe J (les Parts Sociales de Classe J) divisées en parts sociales prioritaires de classe J (les Parts Sociales Prioritaires de Classe J) et en parts sociales ordinaires de classe J (les Parts Sociales Ordinaires de Classe J), de la façon suivante:

- a. trente trois mille quatre cents (33.400) Parts Sociales Ordinaires de Classe J;
 - b. 0 Action Prioritaire de Classe J;
- d'une valeur nominale chacune de cinq centimes d'euro (EUR 0,05).

Cinquième décision

Les associés de la société décident à l'unanimité de répartir les Nouvelles Parts Sociales entre les associés proportionnellement à leur actionnariat comme mentionné avant cet acte, c'est-à-dire comme suit:

- KKR European Fund II, Limited Partnership: 12.446 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 12.446 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 12.446 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 12.446 Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 12.446 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 12.446 Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 12.446 Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 12.446 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 12.446 Parts Sociales Ordinaires de Classe I, 12.446 Parts Sociales Ordinaires de Classe J;

- GSCP V AIV, L.P.: 5.864 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 5.864 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 5.864 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 5.864 Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 5.864 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 5.864 Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 5.864 Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 5.864 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 5.864 Parts Sociales Ordinaires de Classe I, 5.864 Parts Sociales Ordinaires de Classe J;

- GS Capital Partners V Employée Fund, L.P.: 1.896 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 1.896 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 1.896 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 1.896 Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 1.896 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 1.896 Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 1.896 Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 1.896 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 1.896 Parts Sociales Ordinaires de Classe I, 1.896 Parts Sociales Ordinaires de Classe J;

- GS Capital Partners V GmbH & Co. KG: 308 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 308 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 308 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 308 Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 308 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 308 Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 308 Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 308 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 308 Parts Sociales Ordinaires de Classe I, 308 Parts Sociales Ordinaires de Classe J;

- GS Capital Partners V Offshore, L.P.: 4.008 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 4.008 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 4.008 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 4.008 Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 4.008 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 4.008 Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 4.008 Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 4.008 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 4.008 Parts Sociales Ordinaires de Classe I, 4.008 Parts Sociales Ordinaires de Classe J;

- GSCP V Institutional AIV, L.P.: 2.660 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 2.660 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 2.660 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 2.660 Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 2.660 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 2.660 Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 2.660 Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 2.660 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 2.660 Parts Sociales Ordinaires de Classe I, 2.660 Parts Sociales Ordinaires de Classe J;

- KKR 2006 Fund (Overseas), Limited Partnership: 2.256 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 2.256 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 2.256 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 2.256 Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 2.256 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 2.256 Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 2.256 Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 2.256 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 2.256 Parts Sociales Ordinaires de Classe I, 2.256 Parts Sociales Ordinaires de Classe J;

- KKR Partners (International), Limited Partnership: 532 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 532 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 532 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 532 Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 532 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 532 Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 532 Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 532 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 532 Parts Sociales Ordinaires de Classe I, 532 Parts Sociales Ordinaires de Classe J;

- KKR PEI Sicar S.à r.l.: 3.430 Parts Sociales Ordinaires de Classe A, 3.430 Parts Sociales Ordinaires de Classe B, 3.430 Parts Sociales Ordinaires de Classe C, 3.430 Parts Sociales Ordinaires de Classe D, 3.430 Parts Sociales Ordinaires de Classe E, 3.430 Parts Sociales Ordinaires de Classe F, 3.430 Parts Sociales Ordinaires de Classe G, 3.430 Parts Sociales Ordinaires de Classe H, 3.430 Parts Sociales Ordinaires de Classe I, 3.430 Parts Sociales Ordinaires de Classe J.

Sixième décision

Les associés de la Société décident à l'unanimité de réduire le capital social autorisé de la Société de huit cent vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-seize mille sept cents euros (EUR 824.796.700,-) pour le faire passer de son montant actuel de huit cent vingt-six millions six cent cinquante mille euros (EUR 826.650.000,-) à un montant d'un million huit cent cinquante trois mille trois cents euros (EUR 1.853.300,-) et de déterminer le processus et le type de parts sociales qui devront être émises dans le cadre du capital social autorisé, comme suit.

Les associés de la Société décident à l'unanimité que selon le capital social autorisé d'un montant d'un million six cent cinquante trois mille trois cents euros (EUR 1.653.300,-), toute émission de Parts Sociales Ordinaires ne sera uniquement permise que dans la mesure où une telle émission de Parts Sociales Ordinaires proviendrait de la conversion d'instruments de dette autres que les iCPECs de série C.

Les associés de la Société décident à l'unanimité que selon le capital social autorisé d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), toute émission de Parts Sociales Prioritaires ne sera uniquement permise que dans la mesure où une telle émission de Parts Sociales Prioritaires proviendrait de la conversion d'instruments de dette autres que les iCPECs de série C, s'ils sont émis.

Les associés de la Société décident à l'unanimité, en cas de conversion d'instruments de dette autres que les iCPECs de série C en Parts Sociales Ordinaires, que ces Parts Sociales Ordinaires peuvent être émises dans chaque Classe de Parts Sociales dans la même proportion ou totalement dans une Classe de Parts Sociales, dans la limite de six cent cinquante trois mille trois cents euros (EUR 653.300).

Les associés de la Société décident à l'unanimité en cas de conversion d'instruments de dette autres que les iCPECs de série C en Parts Sociales Ordinaires, que ces Parts Sociales Ordinaires peuvent être émises dans chaque Classe de Parts Sociales dans la même proportion ou totalement dans une Classe de Parts Sociales, dans la limite d'un million d'euros (EUR 1.000.000).

Les associés de la Société décident à l'unanimité en cas de conversion d'iCPECs de série C en Parts Sociales Prioritaires que ces Parts Sociales Prioritaires peuvent être émises dans chaque Classe de Parts Sociales dans la même proportion ou totalement dans une Classe de Parts Sociales, dans la limite de deux cent mille euros (EUR 200.000,-).

L'augmentation de capital et la conversion en parts sociales dans le cadre du capital autorisé est soumis aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Septième décision

Les associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les décisions ci-dessus, et celui-ci aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à seize mille sept cents euros (EUR 16.700,-) représenté par trois cent trente quatre mille (334.000) parts sociales d'une valeur nominale chacune de cinq centimes d'euros (EUR 0,05), totalement souscrites et libérées, et divisées en 10 classes de parts sociales, chacune se composant de deux sous-classes, les parts sociales prioritaires (les Parts Sociales Prioritaires) et les parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), toutes les deux avec droit de vote.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Prioritaires jouiront des droits suivants:

(i) les Parts Sociales Prioritaires de la dernière Classe de Parts Sociales en circulation auront le droit de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) moins la valeur nominale des Parts Sociales Prioritaires;

(ii) les Parts Sociales Prioritaires incluront le droit à un retour prioritaire de 27,5% qui capitalisera sur les cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-). Le retour prioritaire sera attribué aux Parts Sociales Prioritaires de la dernière Classe de Parts Sociales en circulation (calculé sur la valeur de souscription et le fonctionnement à la date de souscription des iCPECs de série C, s'ils sont émis);

(iii) après avoir versé les retours prioritaires, les Parts Sociales Prioritaires émises au titre de Classes de Parts Sociales auront le droit à un montant égal à 5% de tout autre paiement (i.e. distributions, intérêt ou remboursement du principal sur certains prêts (le Prêt) effectué par Kion Holding 1 GmbH envers n'importe lequel de ses actionnaires (dans un but de clarté, les actionnaires étant MEP KG et la société) qui sera attribué aux Parts Sociales Prioritaires de la dernière Classe de Parts Sociales en circulation;

(iv) les Parts Sociales Prioritaires émises au titre de classes de parts sociales donneront le droit à des actifs sur une liquidation de la société égaux en valeur à (a) la part de retour prioritaire qui n'a pas encore été payée, et (b) 5% des produits résiduels en plus du retour prioritaire de 27,5%. Le montant correspondant au droit d'actifs sur une liquidation de la société devra être attribué aux Parts Sociales Prioritaires de la dernière Classe de Parts Sociales en circulation;

(v) la Société n'émettra pas de Parts Sociales Prioritaires avant une conversion potentielle des iCPECs de série C en Parts Sociales Prioritaires;

(vi) après l'attribution du bénéfice comme expliqué aux alinéas (i) à (iv) de cet article, tout revenu restant disponible pour distribution sera attribuable aux associés détenant des Parts Sociales Ordinaires de la dernière Classe de Parts Sociales en circulation;

(vii) en cas de rachats et d'annulations des Classes de Parts Sociales, de tels rachats et annulations de Parts Sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse; et

(viii) les Parts Sociales Prioritaires d'une Classe de Parts Sociales seront rachetées dans la même proportion que les Parts Sociales Ordinaires de la même Classe de Parts Sociales.

La Société aura un capital nominal autorisé d'un million huit cent cinquante trois mille trois cents euros (EUR 1.853.300.-) représenté par trente-sept millions soixante mille (37.066.000) parts sociales d'une valeur nominale chacune de cinq centimes d'euro (EUR 0,05).

Selon le capital social autorisé d'un montant d'un million huit cent cinquante trois mille trois cents euros (EUR 1.853.300.-), toute émission de Parts Sociales Ordinaires ne sera uniquement permise que dans la mesure où une telle émission de Parts Sociales Ordinaires proviendrait de la conversion d'instruments de dette autres que les iCPECs de série C.

Selon le capital social autorisé d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000.-), toute émission de Parts Sociales Prioritaires ne sera uniquement permise que dans la mesure où une telle émission de Parts Sociales Prioritaires proviendrait de la conversion d'instruments de dette autres que les iCPECs de série C, s'ils étaient émis.

En cas de conversion d'instruments de dette autres que les iCPECs de série C en Parts Sociales Ordinaires, ces Parts Sociales Ordinaires peuvent être émises dans chaque Classe de Parts Sociales dans la même proportion ou totalement dans une Classe de Parts Sociales, dans la limite de six cent cinquante trois mille trois cent euros (EUR 653.300).

En cas de conversion d'instruments de dette autres que les iCPECs de série C en Parts Sociales Ordinaires, ces Parts Sociales Ordinaires peuvent être émises dans chaque Classe de Parts Sociales dans la même proportion ou totalement dans une Classe de Parts Sociales, dans la limite d'un million d'euros (EUR 1.000.000).

En cas de conversion d'instruments de dette autres que les iCPECs de série C en Parts Sociales Prioritaires, ces Parts Sociales Prioritaires peuvent être émises dans chaque Classe de Parts Sociales dans la même proportion ou totalement dans une Classe de Parts Sociales, dans la limite de deux cent mille euros (EUR 200.000.-).

Sujet à ces clauses, le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions inhérentes à toute souscription pour des parts sociales résultant de la conversion de certificats de parts sociales préférentielles convertibles de temps en temps. En cas d'émission de parts sociales résultant de la conversion de certificats de parts sociales préférentielles convertibles, le conseil de gérance de la société peut, à sa seule appréciation, décider du montant des parts sociales à émettre.

La société approuve et ratifie, par le présent document, que tout détenteur de certificats de parts sociales préférentielles convertibles qui souscrirait à des parts sociales appropriées suite à la conversion de certificats de parts sociales préférentielles convertibles et qui serait un fonds d'investissement géré ou conseillé par Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P. et un fonds d'investissement géré ou conseillé par Goldman Sachs Group, Inc. deviendra associé de la société.

Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation totale ou partielle de capital conformément aux clauses mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre des mesures pour modifier cet article afin d'enregistrer le changement et la gestion de la société est autorisée à prendre ou à permettre les étapes nécessaires à l'exécution et à la publication d'un tel amendement, conformément à la loi, y compris l'attribution de fonds au compte de prime d'émission.

Le retour prioritaire concernant les Parts Sociales Prioritaires sera payé en priorité avec le montant disponible sur un tel compte de prime d'émission et la distribution de la prime d'émission de parts sociales sera effectuée au bénéfice de tous les associés de la société.

L'augmentation de capital et la conversion en parts sociales dans le cadre du capital autorisé sont soumises aux dispositions de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales."

Coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations et frais, de quelque forme qu'ils soient, à assumer par la société et lui étant facturés en raison du présent acte sont estimés à CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 5.500,-).

Aucun autre sujet n'est à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire signataire, qui comprend et parle anglais, stipule dans cet acte qu'à la demande des parties comparaisant, le présent acte soit rédigé en anglais et suivi d'une version française; sur demande de ces mêmes parties comparaisant, en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte notarial a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en en-tête de ce document.

Le document ayant été lu à la personne comparaisant, qui est connue du notaire, par son nom, prénom, état civil et résidence, celle-ci signe avec nous, notaire, cet acte original.

Signé: Alain Steichen, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 septembre 2009. LAC / 2009 / 39824. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerbecg, le 8 octobre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009136266/742.

(090165116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Bellivo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.833.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 82.436.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009135768/14.

(090164301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

K.B.G. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 98.498.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009135855/11.

(090164241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Mirago, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 85.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009135854/11.

(090164240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

KPI Retail Property 34 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009135853/11.

(090164237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Fis Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6955 Rodenbourg, 45, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 134.275.

L'an deux mille neuf, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Ismail FRLJUCKIC, technicien en radiologie, demeurant à L- 5680 Dalheim, 40 Waldbriedemeserstrooss.

Lequel comparant déclare qu'il est l'unique associé de la société FIS S.à.r.l.) avec siège social à L-5680 Dalheim, 40 Waldbriedemeserstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF, de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 68 en date du 10 janvier 2008.

Ceci exposé, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquée en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification de l'article deux des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Dalheim à Rodenbourg et de modifier par conséquent l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rodenbourg

L'adresse du siège est fixée à L-6955 Rodenbourg, 45 rue de Wormeldange.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à SIX CENTS EURO (600,- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec la comparante au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Frljuckic , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2009. Relation: EAC/ 2009/ 8897. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00

Le Receveur (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009136242/38.

(090164888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Tansen Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 93.663.

Le bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.10.09.

Signature.

Référence de publication: 2009135861/10.

(090164080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

BARRELL Securities, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 148.796.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq octobre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz (Luxembourg),

a comparu:

ELBATH, une fondation dont le siège social est sis à Jersey JE4 8UT, P.O. Box 398, 11 Bath Street, St Helier, inscrite au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro , représentée par la société Trident Trust Company Limited, elle-même représentée par son gérant, Gary WILLIAMS, avec adresse professionnelle à 11 Bath Street, St Helier, Jersey JE4 8UT.

ici représenté par Monsieur Benoit de BIEN, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Jersey, le

laquelle procuration après avoir été signée "NE VARIETUR" par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée pour être formalisée avec le présent acte.

la comparante, ès qualités qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. La personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, forment une société anonyme sous la dénomination de "BARRELL Securities" qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (dénommée ci-après la "Société") et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (dénommée ci-après la "Loi"), ainsi que les présents statuts de constitution (dénommés ci-après "Statuts")

Art. 2. Le siège de la société est établi à Capellen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre

l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet les opérations de titrisations au sens de la loi du 22 mars 2004, à savoir des opérations par lesquelles la société de titrisation acquiert ou assume, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, les risques liés à des créances, à d'autres biens, ou à des engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par MILLE (1000) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sous réserve de restriction prévue par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Obligations billets et Autres instruments de crédit

Art. 6. La société peut émettre des obligations, billets ou tout autre instrument de crédit convertible ou pas, sous forme nominative ou au porteur. Les obligations, les billets et tout autre instrument sous forme nominative ne seront pas échangés ou convertis en titre au porteur.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration. Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de leur choix.

Le Conseil ou l'administrateur unique habilité à constituer au sein de la société un ou plusieurs compartiments dont les actifs et passifs seront alors ségrégués entre eux.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique, ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Si la société est constituée par un seul actionnaire ce dernier exerce les pouvoirs de l'assemblée générale.

Toute assemblée générale sera convoquée au moyen d'une convocation écrite envoyée à tous les actionnaires figurant au registre conformément à la Loi. Dans le cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils confirment avoir été informés de l'agenda de la réunion, ils pourront renoncer à toutes les exigences de convocation et formalités de publication.

A moins que la loi et les statuts n'en disposent autrement, toutes décisions prises en assemblée générale annuelle et ordinaire des actionnaires pourront être prises à la majorité simple des votes, sans qu'il soit tenu compte de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour amender les articles des Statuts ne pourra valablement délibérer à moins qu'une moitié au moins du capital ne soit représentée et que l'agenda n'indique les amendements proposés aux Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas satisfaite, une seconde assemblée sera convoquée, conformément à ce que les Statuts ou la loi prévoit. Une telle convocation reproduira l'agenda et indiquera la date et les résultats de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement sans tenir compte de la proportion du capital représentée. A ces deux réunions, des résolutions, pour être adoptées, devront être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne pourra être changée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés qu'avec le consentement unanime de tous les actionnaires et dans le respect de toutes autres prescriptions légales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Un actionnaire pourra agir à toute assemblée générale, même lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, en désignant une autre personne par écrit en qualité de représentant.-

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Ils remettent ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 20. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Les actions ont été entièrement souscrites comme suit:

ELBATH FOUNDATION préqualifiée, milles actions	1000
TOTAL: MILLE actions	1000

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cent Euros (1.100,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelée aux fonctions d'administrateur unique, le mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2015:

La société à responsabilité limitée "SEREN" Sàrl, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, représentée par son gérant Monsieur Benoît DE BIEN, avec adresse professionnelle à Capellen, 75, Parc d'activités.

2. Le siège social de la société est fixé à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités.

3. Un commissaire-réviseur sera nommé ultérieurement lors d'une assemblée générale extraordinaire.

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 5 octobre 2009 - WIL/2009/813 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 12 octobre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009136270/189.

(090164699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Henderson Horizon Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 22.847.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009135860/10.

(090164156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Tyrok Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 98.526.

Les comptes annuels au 31.03.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour TYROK HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009135857/15.

(090164246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Bellivo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.833.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 82.436.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009135769/14.

(090164300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009135766/10.

(090164305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Eternit Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 32.619.

RECTIFICATIF

Cette mention rectificative annule et remplace la version déposée antérieurement le 27 septembre 2009 sous le numéro: L090148954.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karin DUBOIS.

Référence de publication: 2009135764/13.

(090164163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2009.

F.S.D. Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.591.

L'an deux mille neuf, le neuf octobre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz,

a comparu:

La société anonyme AMGUIL, avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 98.884,

ici représentée par Madame Geneviève BERTRAND, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Capellen, le 08 octobre 2009, laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et la comparante, restera ci-annexée.

Laquelle comparante, telle que représentée, nous a déclaré:

Qu'elle est la seule actionnaire de la société "FSD Partners S.à r.l.", dont le siège social est à L-9515 Wiltz, 59, rue grande Duchesse Charlotte, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Senningerberg, le 05 mars 2004, publié au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations sous le numéro 461 du 03 mai 2004;

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B-99591;

Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 euros) divisé en 100 parts sociales de cent vingt-cinq euros (125 euros) chacune.

Que la société ne possède ni d'immeubles, ni de parts d'immeubles.

Que la comparante représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prononcer la mise en liquidation anticipée de la société "FSD Partners S.à r.l.". Qu'elle déclare avoir eu pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société. Que cette dernière souhaite procéder par la voie d'une mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur et dissolution à intervenir subséquentement.

Que l'associé prend, par conséquent, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de mettre la société "FSD Partners S.à r.l." en liquidation avec effet au 30 septembre 2009.

Deuxième résolution

L'associé unique prend acte de la démission du gérant actuel et nomme Monsieur Benoît de Bien demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte à la fonction de liquidateur avec mission de répartir l'actif et d'apurer le passif éventuel.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais incombant en raison des présentes est estimés à 900 euros.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 9 octobre 2009 - WIL/2009/835 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 22 octobre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009136269/46.

(090164602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2009.

Zolpan-Selco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 33.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009135644/14.

(090163067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Agence Immobilière Gérard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7784 Bissen, 11, rue des Moulins.

R.C.S. Luxembourg B 107.225.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135643/10.

(090163630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Luxcontrade, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6142 Junglinster, 9, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 114.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135642/10.

(090163431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Luxembourg Trading Consulting Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 99.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135641/10.

(090163430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

T.C. Brever s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 96.203.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135637/10.

(090163282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Terra-Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 76, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 82.959.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135636/10.

(090163116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Sarcom Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.333.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 14 octobre 2009

Il résulte dudit procès-verbal:

la démission de Madame Gaby TRIERWEILER en tant qu'administrateur de la société;

la nomination de Monsieur Jeannot DIDERRICH, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, comme administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015;

le renouvellement du mandat de Madame Nathalie CARBOTTI-PRIEUR en tant qu'administrateur qui change son patronyme en PRIEUR et demeure administrateur résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015;

le renouvellement des mandats de Monsieur Lex BENOY en tant qu'administrateur et en tant qu'administrateur délégué résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015;

la démission de Monsieur Jean-Marie BODEN en tant que commissaire aux comptes de la société;

la nomination de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015;

le transfert du siège social du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009135635/28.

(090163757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Immo Creation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 136.831.

Extrait des résolutions circulaire du conseil d'administration tenue le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Les membres du Conseil d'Administration décident de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

SCHMIT Géraldine, et DAVEZAC Christophe, Administrateurs B de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009135633/16.

(090163745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Mavalla Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.809.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 septembre 2009

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet rétroactif au 29 juin 2009, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

2. La société A&C Management Services Sarl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet rétroactif au 29 juin 2009, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

3. Le siège social est transféré avec effet rétroactif au 29 juin 2009 au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour MAVALLA HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009135632/25.

(090163739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Jost Logistics Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 93.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009135638/10.

(090163425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

M.F.T. - Mineral Fibre Trading S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.821.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

"Par jugement rendu en date du 15 octobre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société M.F.T. MINERAL FIBRE TRADING S.A., avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, dénoncé en date du 4 mai 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, et liquidateur Maître Geoffrey PARIS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 06 novembre 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 23 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Maître Geoffrey PARIS

Le liquidateur

Référence de publication: 2009135629/19.

(090163647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

U.T.B. Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 49.782.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 15 octobre 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation, conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société anonyme U.T.B. INVEST S.A., dont le siège social statutaire à L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin, a été dénoncé le 4 mai 2005.

Ce jugement a déclaré applicable les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Karima HAMMOUCHE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les déclarations de créance sont à faire au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre.

Pour extrait conforme

Maître Karima HAMMOUCHE

46, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2009135017/19.

(090162379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2009.
